



Formation professionnelle pour les jeunes

Brevet Professionnel Agricole

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Devenez paysagiste

Objectifs de la formation

- Devenir ouvrier paysagiste **qualifié**
- Réaliser des **travaux d'entretien** des espaces paysagers
- Préparer et réaliser un **chantier de création**
- Utiliser et faire l'entretien courant des **matériels et des équipements**

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédié aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Préparation au certificat **Sauveteur Secouriste du Travail** (SST) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Durée et déroulement de la formation

- Le BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (BPA TAP) se prépare sur **2 ans** (840 heures) :
 - **1^{ère} BPA TAP** : 420 heures (13 semaines) par an au CFA
 - **Terminale BPA TAP** : 420 heures (13 semaines) par an au CFA.
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
L'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être issu** d'une 3^{ème} ou d'un CAPa Jardinier Paysagiste
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale
L'inscription au CFA est définitive **à la signature du contrat d'apprentissage**
- **Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes
- Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de dossier et de photocopies

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 2 semaines à compter de la demande.
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus
Pour d'autres dates, nous contacter

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale**
 - Conseiller un client sur le choix des végétaux pour un aménagement simple d'un espace planté à l'aide d'outils de communication adaptés (informatique, multimédias, ...)
- **Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique**
 - Exposer les règles du droit du travail, la protection sociale et la prévention des risques en lien avec les activités réalisées sur l'entreprise dans le domaine du paysage
- **Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable**
 - Valoriser des aménagements paysagers dans un but de développement durable
- **Organiser et réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager**
 - Tonte, taille, soins aux végétaux, entretien d'un réseau d'arrosage, entretien des éléments inertes
- **Organiser et réaliser les travaux simples de création d'un espace paysager**
 - Dallage, pavage, bordures, gazon, plantations, réseau d'arrosage
- **Utiliser le matériel et conduire les engins de chantier en sécurité et assurer son entretien courant**
 - Conduite et entretien d'engins
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
 - Reconnaissance et connaissance des végétaux
 - Valorisation des déchets organiques



Le tableau des épreuves et capacités visées est remis avec le calendrier d'alternance, en début de

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 12 UC** est nécessaire pour l'obtention du BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- L'ensemble des UC est évalué **en situation de travail réel**

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Les moyens pédagogiques et techniques.**
 - 10 salles de cours
 - Salles informatiques
 - 1 Centre de Ressources (CdR), espace dédié à l'individualisation des parcours de formation
 - des installations sportives sur site (gymnase, pistes, terrains)
 - une exploitation agricole intégrée à l'établissement (4 ateliers : maraîchage, ovin viande, porc, volaille et vente directe)
 - 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
 - une halle « paysage-environnement » de 800 m2 disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme, et d'une aire de pratique de 5000 m2 avec une partie sous abri de 300 m2
 - des équipements techniques pédagogiques nombreux : 2 mini-pelles, 3 micro-tracteurs, 1 tracteur agricole, 1 chariot télescopique, 1 motobasculeur, 2 tondeuses autoportées, 18 tronçonneuses, ...
- **Les moyens d'encadrement :**
 - une équipe pédagogique de 28 formateurs permanents (en enseignement technique, scientifique, général)
 - une équipe d'accompagnement : « Vie Educative de l'Apprenti » (VEA) et Conseillère Jeunes Entreprises (CJE)
 - une équipe support (directeur, secrétaire, CJE, développeur, assistante pédagogique et assistante facturation)
 - deux Référentes Handicap accompagnant les Personnes en Situation de Handicap

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- BP « Aménagements Paysagers »
- Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité



Version du 17.01.2022